

0141136J
ACADEMIE DE CAEN
COLLEGE PIERRE VARIGNON
1 QUARTIER SAVARY
14200 HEROUVILLE ST CLAIR
Tel : 0231449140

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Modalités remboursement annulation séjour pédagogique

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/10/2016

Réuni le : 03/11/2016

Sous la présidence de : Etienne Brasselet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les modalités de remboursement en cas d'annulation de séjour pédagogiques.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le CA adopte les modalités proposées : remboursement intégral si annulation du fait de l'Établissement, remboursement des sommes versées si raisons de force majeure (maladie avec justificatif), sinon pas de remboursement des sommes déjà engagées.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0